

En ce mardi le pic de chaleur est atteint avec 40°C à Beauvais. Le record de 2019 avec 41,6°C le 25 juillet n'est donc pas battu. Ceci montre qu'il va falloir s'adapter à ces chaleurs que l'on attend de plus en plus fréquentes voire plus intenses. Sur les 2 premières décades les maximales ont bien sûr explosé par rapport aux normales avec près de 4°C d'excédent, mais comme souvent désormais, les minimales ont en fait été en dessous des normales et pas qu'un peu avec près de 2°C de déficit. Ce sont ces minimales qui nous ont permis de relativement bien supporter ces températures en excès de 2°C sur les moyennes journalières et d'éviter un classement en alerte rouge canicule.

Avec le risque incendie très élevé en ce début de semaine, la récolte se termine en conditions sèches stables. Les pluies attendues à partir de la nuit de mardi à mercredi devraient néanmoins retarder la récolte des dernières parcelles dans les secteurs les plus tardifs du département. Grâce aux températures fraîches en fin de nuit, les betteraves résistent assez bien au stress hydrique en bonnes terres, en systèmes non labour et dans les parcelles binées qui se dessèchent moins en profondeur. Par-contre les maïs auraient vraiment eu besoin d'eau et seront fortement pénalisés y compris les maïs fourrage sur la valeur alimentaire.

BLE

Les récoltes se terminent

Hormis les quelques parcelles qui seront un peu retardées par la pluie attendue, les récoltes de blé sont en grande partie terminées. Les rendements peuvent descendre assez bas dans les parcelles les plus séchantes, mais pas catastrophiques quand elles se maintiennent autour de 70q. A l'inverse, les rendements records sont rares sur le département mais peuvent atteindre voire parfois dépasser les 100q. Au final on peut espérer une moyenne qui pourra se stabiliser un peu au-dessus de la moyenne sur 5 ans. Avec un nombre de grains limités mais bien remplis, et récoltés en conditions très sèches, on observe des PS très bons souvent au-dessus de 80 kg/hl. Malgré ces bons rendements et les interrogations en campagnes quant à l'efficacité de l'azote, les teneurs en protéines sont très correctes en moyenne malgré une certaine hétérogénéité avec des parcelles qui descendent à 10% mais d'autres à plus de 12%. Cela semble montrer que si l'azote a pu agir tard (« grâce » au climat sec !), il a du coup été très efficace.

Les grains sont chauds : refroidir

La masse de grain qui a été rentrée chaude en cellule peut difficilement refroidir naturellement. Profiter de la baisse des températures pour ventiler. L'humidité de l'air en cas de pluie n'est pas un frein, et l'air n'est pas encore assez froid pour craindre un risque de condensation surtout quand le grain est bien sec.

Faux semis

Profiter de la petite période pluvieuse pour réaliser des faux semis et faire germer le petit grain mais surtout les adventices (déstockage). Le but est aussi de favoriser le contact terre – paille pour aider à la décomposition. L'idéal est un travail très superficiel suivi d'un roulage. Après colza ne tardez pas car c'est la date de moisson en absence de déchaumage, ou la date de déchaumage qui compte pour le délai de 4 semaines pendant lesquelles les repousses doivent être conservées avant une culture d'hiver. Les conditions sont bonnes pour semer des couverts mais s'ils lèvent, y aura-t-il assez de pluie pour les maintenir en vie jusqu'aux pluies d'automne ? un pari à faire ...

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 19 juillet 2022 (BSV G.C. N°23), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, F.Dumoulin, L.Legrand, I.Tinoco, S.Wieruszkeski, O.Philippe. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole. Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »